

Centre Marcel Barbey - 1345 Le Lieu Vallée de Joux



NOTRE OFFRE

- ▶ **GESTION LIBRE**
- ▶ **CUISINE ÉQUIPÉE**
- ▶ **NATURE ET LIBERTÉ**
- ▶ **DES ÉQUIPEMENTS MODERNES**
- ▶ **DES ESPACES LUMINEUX ET MODULABLES**



- ▶ **HÉBERGEMENT POUR 40 PERSONNES**

(AUTORISATION D'EXPLOITATION DU SERVICE DE PROTECTION
DE LA JEUNESSE DU CANTON DE VAUD)

VOS AVANTAGES

PRIX AVANTAGEUX — LIBERTÉ HORAIRE — DIMENSION ÉDUCATIVE
DE LA PARTICIPATION AUX TÂCHES DE GESTION

FOUR STEAMER — 6 FEUX GAZ — LAVE-VAISSELE — ARMOIRE
FRIGORIFIQUE

ÀU MILIEU DES PÂTURAGES - TERRAIN CLOS - ZONES DE JEUX
ET DE DÉTENTE

ACTIVITÉS EN GROUPES — FACILITÉ D'ORGANISATION — CON-
DITIONS AGRÉABLES DE TRAVAIL

ACCÈS DANS TOUTE LA MAISON

PETITS DORTOIRS (4 — 6 LITS) — 4 CHAMBRES À 2 LITS



Ce dossier contient

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Tarifs de location	p.	3
Semaine	p.	3
Week-end	p.	3
Journée – soirée	p.	3
Taxes de séjour	p.	4
Annulation - conditions	p.	4
Compris	p.	4
Non-compris	p.	4
A apporter (non-fourni)	p.	5
Locaux à disposition	p.	5
Nettoyages	p.	5
Arrivée – Départ	p.	5
Remarques	p.	5
Contacts – Réservation - Renseignements	p.	5
PLANS – REPARTITION DES LOCAUX	p.	6
Rez inférieur – entrée - vestiaire	p.	7
Rez supérieur – vue générale	p.	8
Salle pour activités – terrasse – rez supérieur est	p.	9
Cuisine – économat – rez supérieur ouest	p.	10
Salle à manger – rez supérieur	p.	11
Bureau – sanitaires – rez supérieur	p.	12
1er étage - couchage	p.	13
Autorisation d'exploitation (valable jusqu'au 31 décembre 2017)	p.	14



Conditions générales de location (validité dès le 15.01.12)

1. Tarifs de location

Les tarifs ci-dessous ne comprennent pas les taxes de séjours. (voir plus bas)

1.1. Semaine

▶ De 1 à 18 personnes	forfait	CHF 270.—par jour
▶ Plus de 18 personnes		CHF 15.—par jour et par personne (enfant de moins de 3 ans: gratuit)
▶ Arrhes	30% du prix de la location à verser à réception du contrat de location	
▶ Paiement	à réception du décompte envoyé après le séjour, notre secrétariat vous adressera une facture payable de suite.	

1.2. Week-end

▶ Samedi + dimanche	forfait	CHF 600.— Possibilité d'arriver le vendredi dès 19h00 (si nuitées: taxes de séjour en plus)
▶ Si 1 jour supplémentaire	forfait	CHF 700.—
▶ Arrhes	30% du prix de la location à verser à réception du contrat de location	
▶ Paiement	à réception du décompte envoyé après le séjour, notre secrétariat vous adressera une facture payable de suite.	

1.3. Journée – Soirée

▶ Disponibilité sur demande	forfait	CHF 300.— Pas de taxes de séjour en sus.
▶ Arrhes	CHF 200.-- à verser à réception du contrat de location	
▶ Paiement	à réception du décompte envoyé après le séjour, notre secrétariat vous adressera une facture payable de suite.	

RETOUR à la table des matières



1.4. Taxes de séjour

- En fonction de la nature de votre groupe, le tarif suivant sera appliqué:

Taxes par nuitée	0 à 3 ans	3 à 16 ans	16 - 18 ans	18 ans et plus
Ecole - Institution	sFr. 0.00	sFr. 0.00	sFr. 0.00	sFr. 1.00
Société (sport - loisir - culture)	sFr. 0.00	sFr. 0.00	sFr. 0.00	sFr. 1.00
Familles	sFr. 0.00	sFr. 0.00	sFr. 1.00	sFr. 3.00
Séjours organisés par Vacances des Jeunes	sFr. 0.00	sFr. 0.00	sFr. 0.00	sFr. 0.00
Utilisation du Centre Marcel Barbey par Vacances des Jeunes	sFr. 0.00	sFr. 0.00	sFr. 0.00	sFr. 0.00
Mise à disposition gratuite du Centre Marcel Barbey	sFr. 0.00	sFr. 0.00	sFr. 0.00	sFr. 0.00

En référence à l'article 4.1 du "Règlement de taxe intercommunale de séjour", les personnes domiciliées dans les communes de l'Abbaye, Le Chenit et Le Lieu ne sont pas soumises à la taxe.

1.5. Annulation

- En cas d'annulation (location de 4 jour et plus), les montants suivants seront dûs :

• de 6 à 2 mois avant le premier jour de location :	CHF 300.--
• de 60 à 30 jours avant le premier jour de location :	CHF 500.--
• moins de 30 jours avant le premier jour de location :	CHF 1000.--

- En cas d'annulation (week-end ou journée - soirée), les montants suivants seront dûs :

• plus de 30 jours avant le premier jour de location :	les arrhes versées restent dues
• moins de 30 jours avant le premier jour de location :	le forfait de location selon contrat reste dû

2. Compris dans le prix de location:

- eau froide + eau chaude (max. 100 litres par jour et par personne). Le compteur est relevé et le supplément éventuel est facturé 20.--CHF/m³
- chauffage
- électricité et gaz
- taies d'oreiller
- essuie-mains + serpillières

3. Non-compris dans le prix de location:

- taxes de séjour (entrée en vigueur le 1er juillet 2008 : articles 4 et 6 du règlement de la taxe intercommunale de séjour)
- téléphone (compteur)
- objets cassés (vaisselle, ...)
- dépassement du quota d'eau
- dégâts éventuels y compris traces de crayon et taches contre les murs et sur les sols. (voir sous "Remarques")

RETOUR à la table des matières



4. Non fourni (à apporter):

- ▶ sac de couchage ou draps
- ▶ drap-housse (90 x 190 cm) : obligatoire
- ▶ produits de nettoyage
- ▶ essuie-vaisselle
- ▶ papier WC

5. Locaux à disposition (voir plans):

- ▶ entrée avec vestiaire
- ▶ cuisine équipée, avec frigo, cuisinière à gaz, four mixte à vapeur directe, lave-vaisselle
- ▶ grand réfectoire - vaisselle et services de table pour 40 personnes
- ▶ économat avec rayonnages et congélateur
- ▶ un bureau, une grande salle pour activités, réunions,...
- ▶ 12 chambres de 2 à 6 lits avec oreiller et couverture
- ▶ WC et douches et une salle de bain
- ▶ 2 terrasses extérieures
- ▶ grand terrain protégé (barrières) avec jeux extérieurs

6. Nettoyages - le locataire assure :

- ▶ le rangement et le nettoyage de la maison et de l'extérieur
- ▶ les heures supplémentaires effectuées par nos soins sont facturées à CHF 30.--/heure
- ▶ l'évacuation des poubelles et des verres vides, selon les directives communales. Tout évacuation de déchets par nos soins sera facturée CHF 50.--(forfait)

7. Arrivée et départ

- ▶ pour l'ouverture de la maison et les consignes particulières, **deux semaines avant** votre séjour, vous voudrez bien prendre contact avec
Mme Suzanne Rochat
Bas Séchey 16, 1345 LE LIEU
Tél. +41(0)21 841 10 08

8. Assurances - Remarques

- ▶ Nous encourageons les locataires du *Centre Marcel Barbey* à vérifier leurs contrats d'assurances en responsabilité civile (RC) et annulation.
- ▶ Il est interdit d'entrer dans les chambres avec des baskets ou chaussures à semelles caoutchouc : marques noires sur les linos à nettoyer s'il y a lieu.
- ▶ Attention aussi aux bagages sur roulettes : traces sur les linos à nettoyer.

9. Contacts - Réservation

- ▶ Vacances des Jeunes
Rue de la Louve 3 – CP 1497
CH – 1001 Lausanne
+41(0)21 311 96 18
vdj@vdj.ch

RETOUR à la table des matières



PLANS – RÉPARTITION DES LOCAUX


- ▶ **Rez inférieur - brève description des locaux**
- ▶ **Rez supérieur – vue générale**
- ▶ **Rez supérieur / est – salle pour activités - terrasse**
- ▶ **Rez supérieur / ouest – cuisine – économat**
- ▶ **Rez supérieur / est – salle à manger**
- ▶ **Rez supérieur – bureau – sanitaires**
- ▶ **1^{er} étage - couchage**

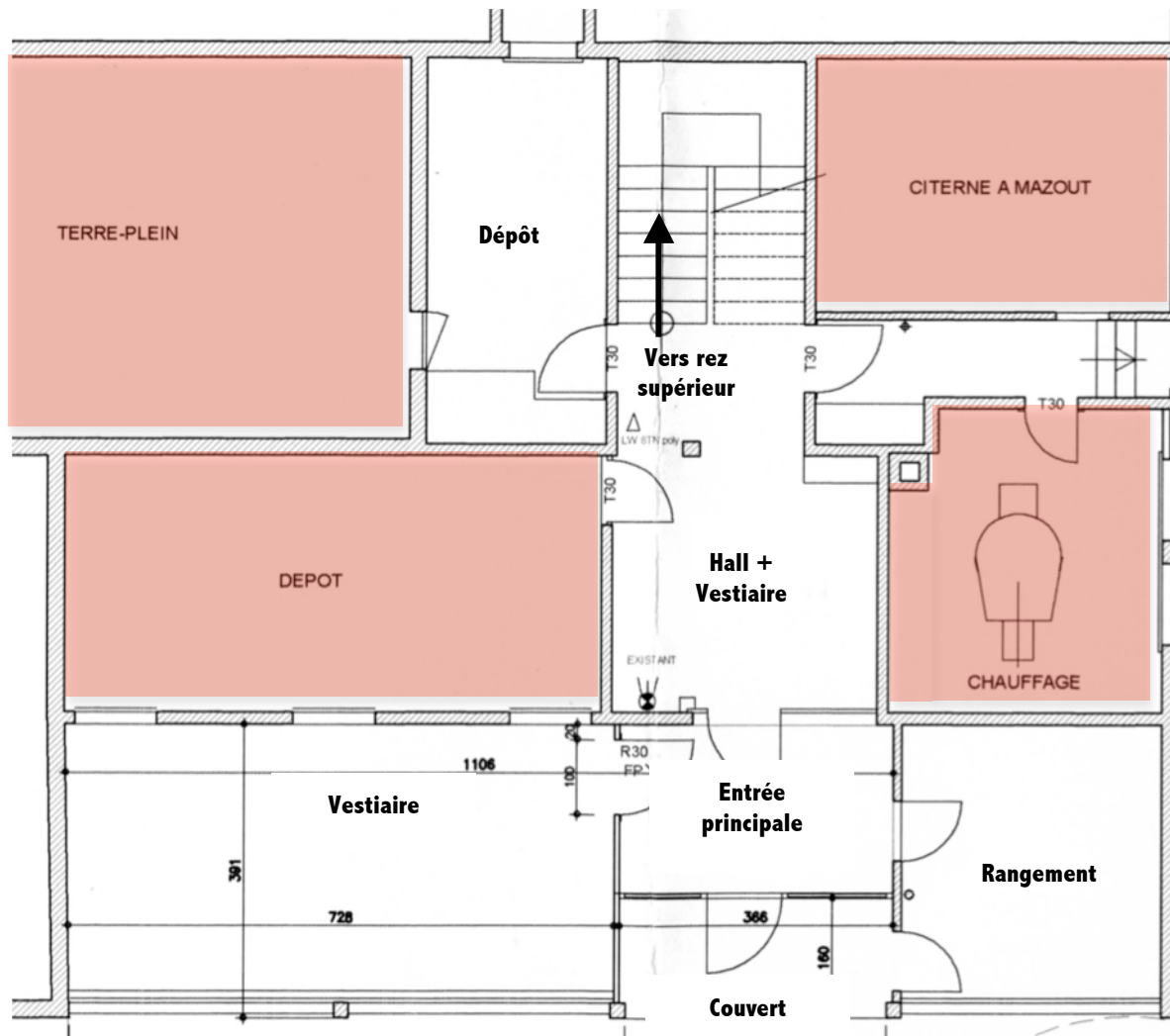
[RETOUR à la table des matières](#)



REZ INFÉRIEUR

Brève description des locaux

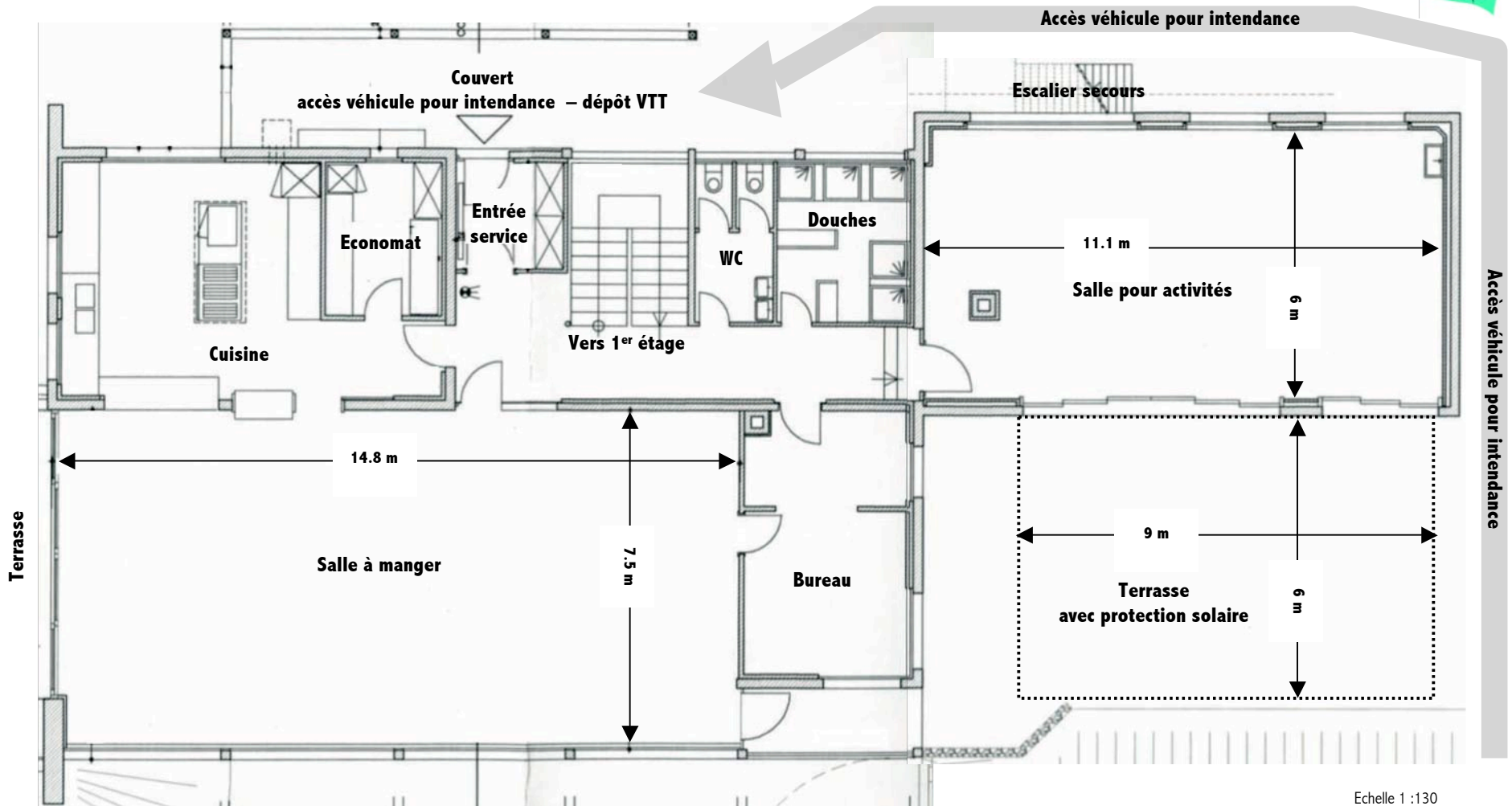
	Zones non-accessibles aux locataires
Couvert	Entrée couverte et abritée. La zone devant l'entrée est dallée.
Entrée principale	Le sas d'entrée permet d'éviter les courants froids et de réguler la circulation des personnes.
Rangement	Ce local accessible de l'intérieur et de l'extérieur permet de ranger du matériel (jeux, raquettes à neige, ...). Il peut également permettre de déposer des chaussures particulièrement souillées.
Vestiaire	Ces deux zones de vestiaires sont équipées de crochets et de bancs facilitant le rangement des chaussures et des vestes, manteaux, ...
Hall + vestiaire	
Dépôt	Local frais et aéré pouvant servir de dépôt simple ou de lieu d'entreposage de fruits et légumes
Vers rez supérieur	Escalier donnant accès au rez supérieur.



Échelle : 1 : 100



REZ SUPERIEUR - vue générale (détails et descriptif aux pages suivantes)





SALLE POUR ACTIVITES – TERRASSE – rez supérieur - est

Salle pour activités

Un mobilier modulable permet divers aménagements de la pièce.

Les diverses dispositions permettront :

- travaux en groupe
- exposés
- bricolages (protection des tables nécessaire)

Mobilier :

- 40 chaises empilables
- tables rectangulaires (120 cm x 60 cm)
- tables trapézoïdales (120 cm x 60 cm x 60 cm)

Un lavabo facilite la mise en place d'ateliers de peinture par exemple.

Les grandes baies vitrées côté sud procurent un éclairage naturel et facilitent l'accès à la terrasse extérieure.

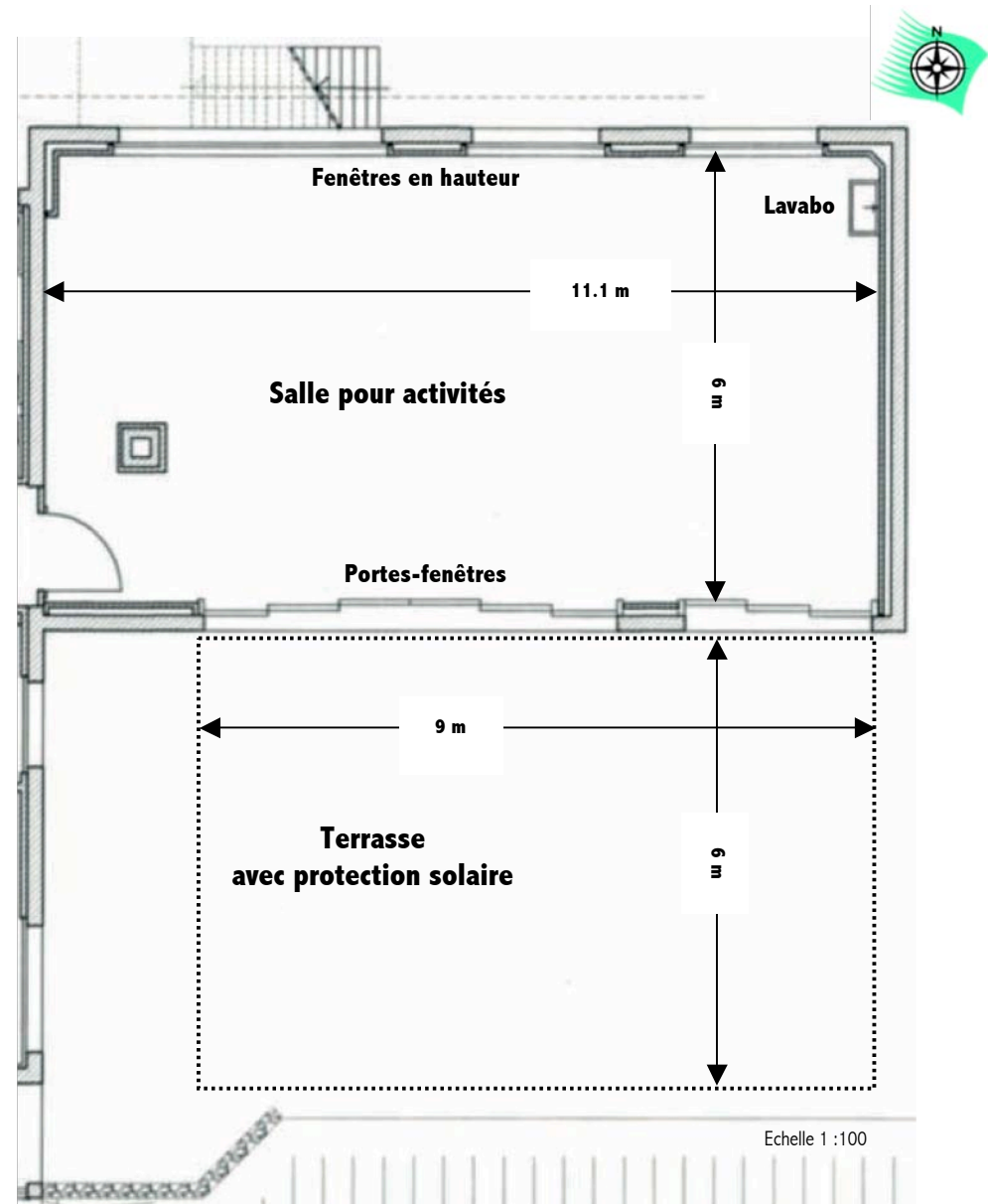
Terrasse

Cette terrasse dallée de plus de 80 m² sert aussi bien à des activités qu'au service d'une collation ou de boissons.

Une protection solaire motorisée permet d'ombrager une grande partie de cette surface.

Du mobilier d'extérieur est à disposition :

- 4 tables 180 cm x 80 cm
- 8 bancs 180 cm x 20 cm





CUISINE – ECONOMAT – rez supérieur - ouest

Cuisine

Cuisine professionnelle moderne.

- ① armoire frigorifique
- ② four steamer pour cuisson à la vapeur
- ③ 6 feux gaz + four + chauffe-plats
- ④ lave-vaisselle
- ⑤ armoire vaisselle et passe-plats

Une hotte aspirante vient compléter ces installations.

La vaisselle pour 50 personnes est atteignable côté cuisine et côté salle à manger, ce qui facilite mise en place et rangement.

Economat

Stockage des réserves alimentaires :

- ① armoire congélateur
- ② rayonnages : claies pour produits alimentaires

Entièrement carrelé et équipé d'étagères faciles d'entretien, ce local permet un stockage facile des denrées alimentaires.

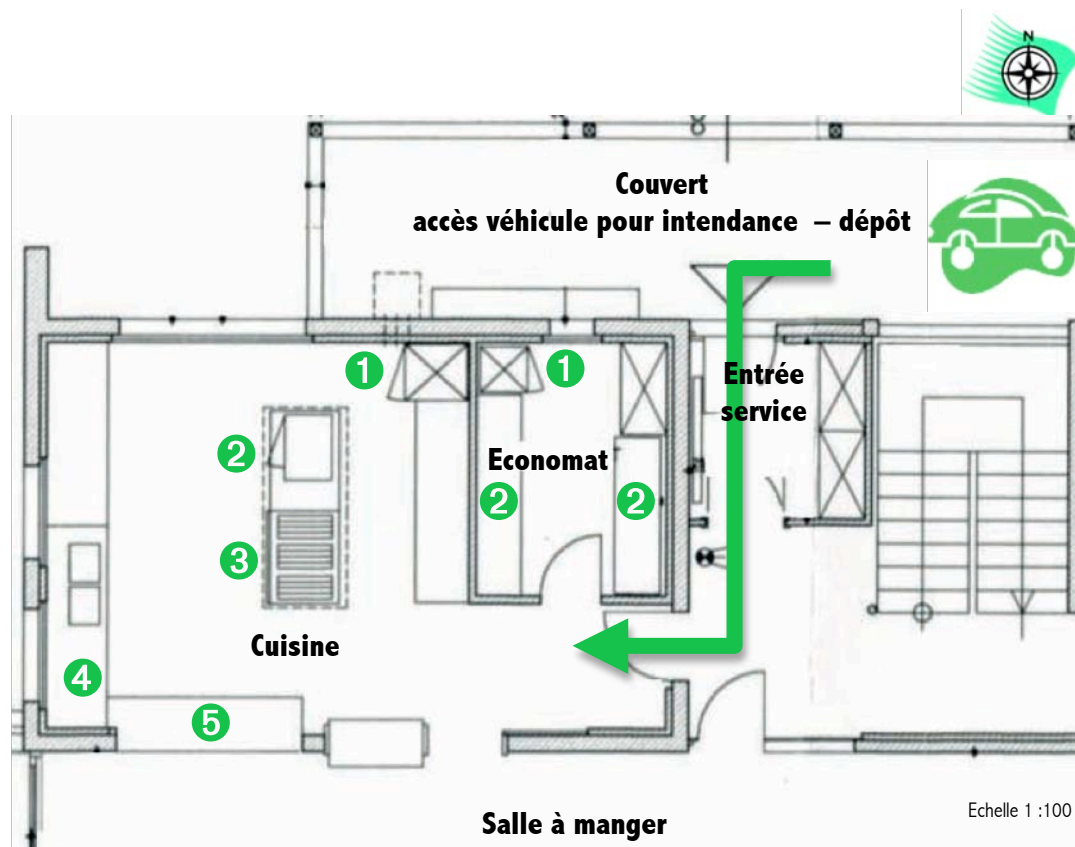
Accessible de plein-pied à partir de l'entrée de service.

Entrée de service

Le couvert est accessible avec un véhicule pour le déchargement ou le chargement (sauf en hiver). Une armoire métallique avec fermeture sécurisée est spécialement réservée à l'entreposage des produits ménagers.

Couvert

Couvert de 23 m² abritant la réserve de gaz et permettant le rangement de divers matériels d'extérieur, comme les VTT par exemple.



Plans - présentation des locaux



SALLE A MANGER - – rez supérieur - est

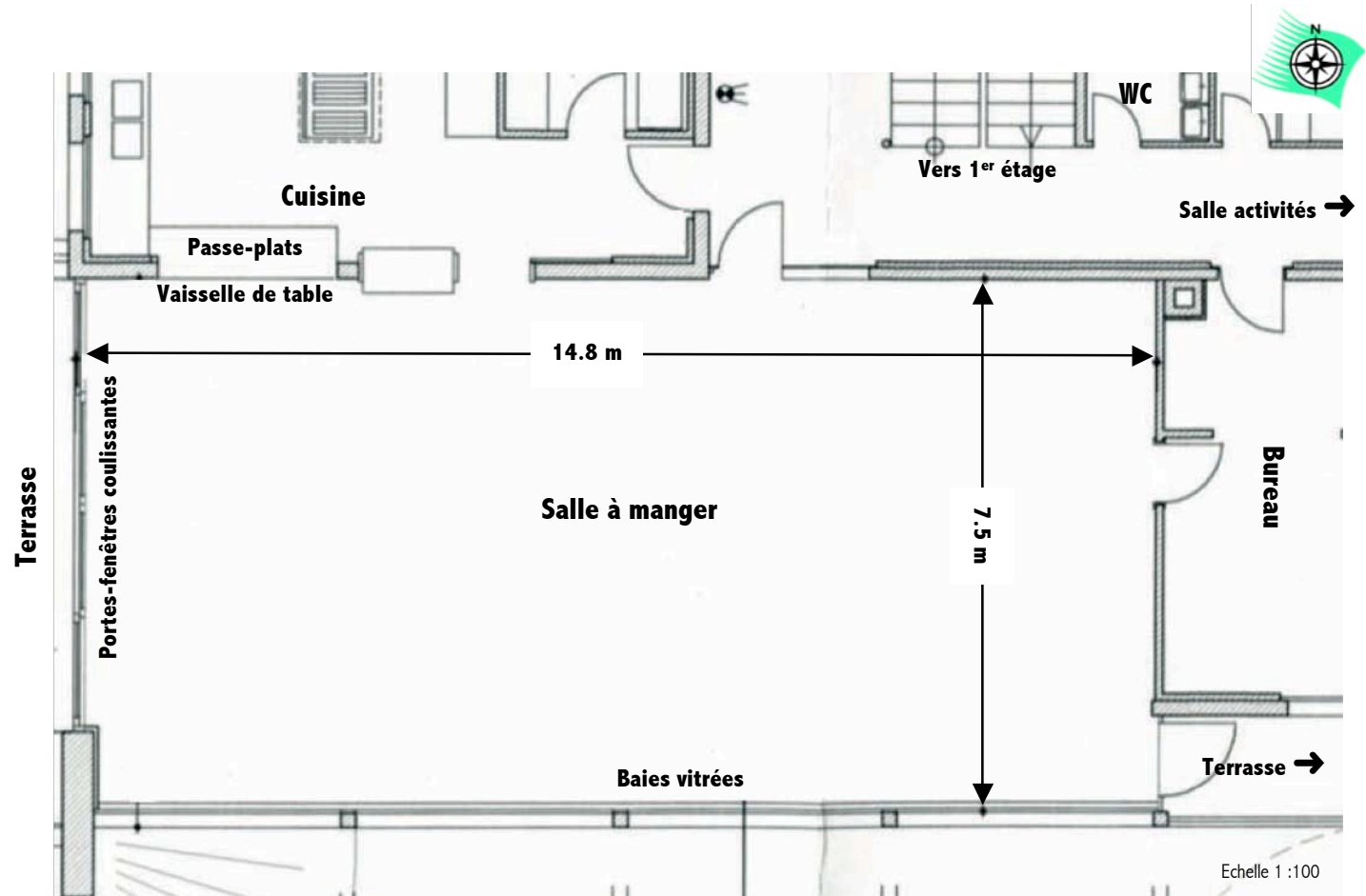
Orientée plein sud et largement dimensionnée (plus de 100 m²), la salle à manger est équipée d'un mobilier pratique et modulable permettant de nombreuses possibilités de disposition répondant aux usages les plus variés.

- tables rectangulaires (pliables) 160 cm x 80 cm
- tables rondes Ø 150 cm
- chaises empilables
- 1 chariot de service

La mise en place est facilitée par un accès direct à la vaisselle de table.

Un large passe-plats permet d'organiser un self-service et facilite le rangement en fin de repas.

Des portes-fenêtres coulissantes permettent de servir les repas à l'extérieur.





BUREAU – SANITAIRES – rez supérieur

Bureau

Cette pièce permet le rangement de documents et peut servir de lieu de réunion pour les responsables de l'organisation.

Equipements :

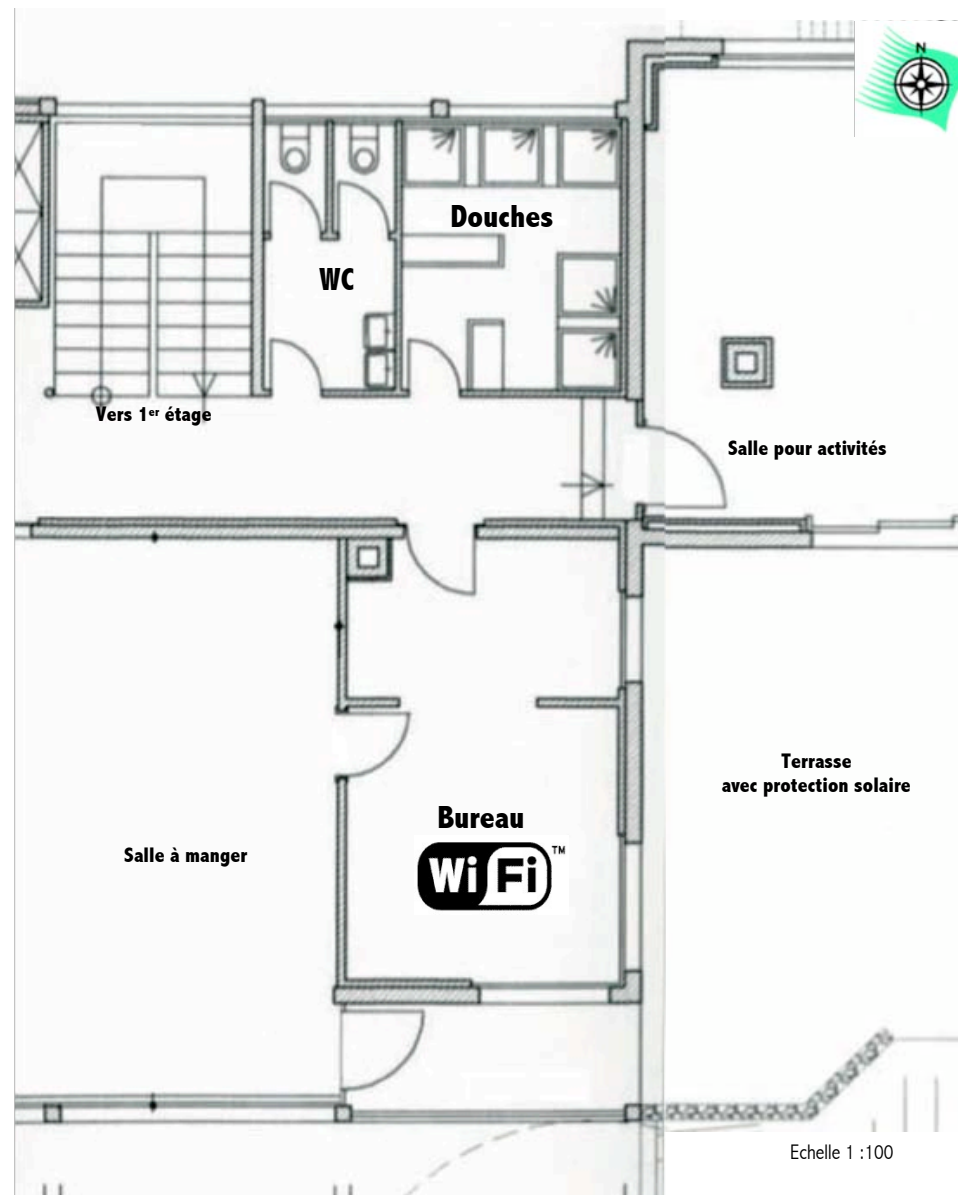
- Téléphone avec compteur de communications
- Connection ADSL
- Borne WI-FI
- Armoire pharmacie
- Armoires de rangement dont une fermant à clé

WC

2 WC et lavabos

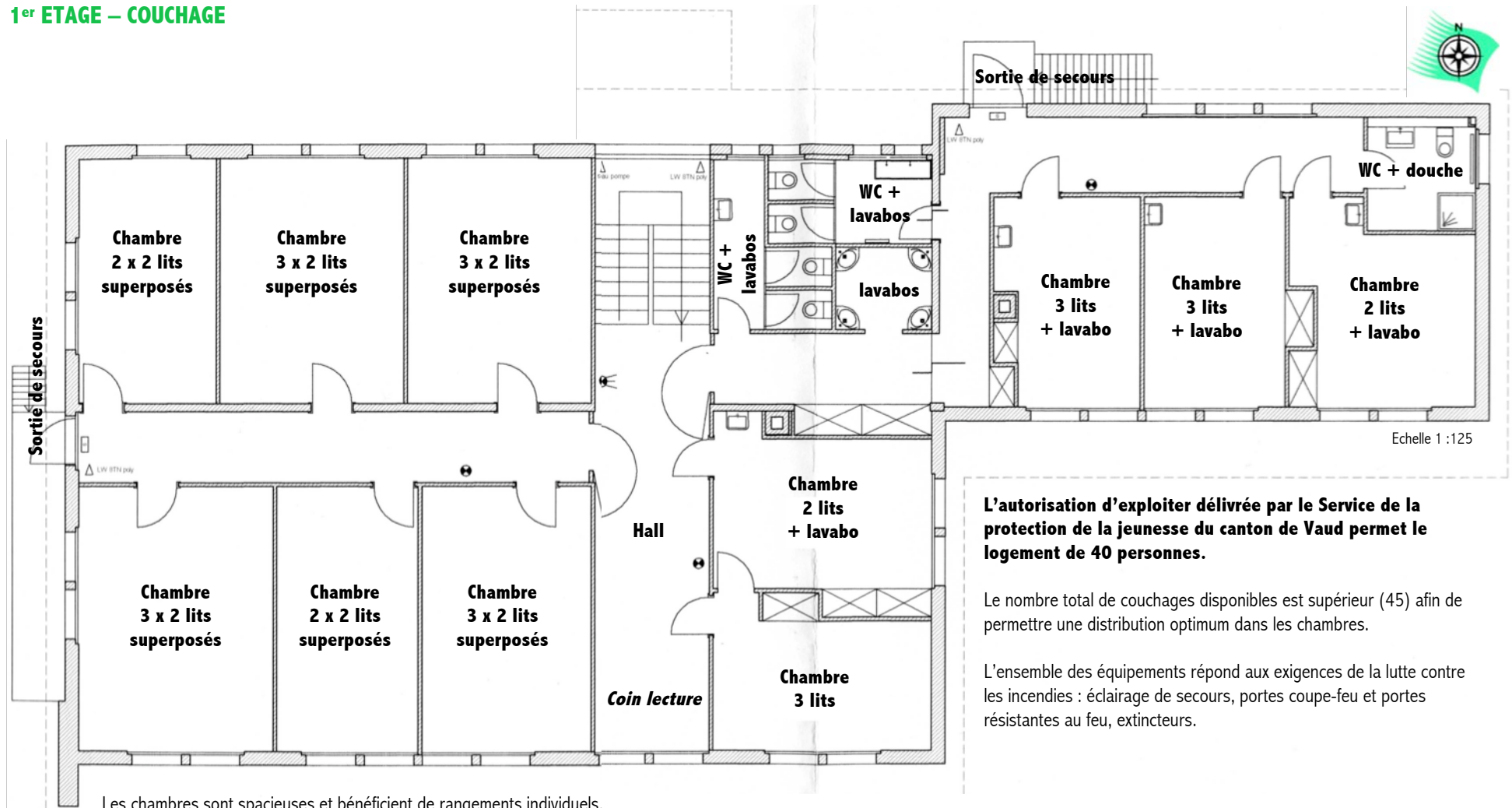
Douches

5 cabines de douche





1^{er} ETAGE – COUCHAGE



L'autorisation d'exploiter délivrée par le Service de la protection de la jeunesse du canton de Vaud permet le logement de 40 personnes.

Le nombre total de couchages disponibles est supérieur (45) afin de permettre une distribution optimum dans les chambres.

L'ensemble des équipements répond aux exigences de la lutte contre les incendies : éclairage de secours, portes coupe-feu et portes résistantes au feu, extincteurs.

Les chambres sont spacieuses et bénéficient de rangements individuels.
Chaque personne est priée d'apporter un drap-housse (90 x 190) ainsi qu'un sac de couchage.

AUTORISATION DELIVREE A

L'exploitant :

Vacances des Jeunesse
Rue de la Louve 3
Case postale 1497
1003 Lausanne

No d'autorisation : **550 B**

Conformément aux dispositions légales fédérales et cantonales vaudoises régissant l'exploitation des institutions et organismes privés, nous avons l'avantage de vous informer que :

I Dès ce jour le Service de protection de la jeunesse vous autorise à exploiter , à compter du 1^{er} janvier 2008

CENTRE MARCEL BARBEY
L'Allemagne
1345 LE LIEU

Tél. : 024 841 14 74

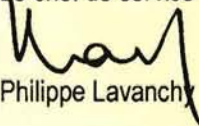
II Le nombre maximal est de **40 places**

y compris l'encadrement

- Cette autorisation est valable jusqu'au 31 décembre 2017
- Cette autorisation annule et remplace celle du 21 août 2002.

Lausanne, le 20 décembre 2007

Le chef de service


Philippe Lavanchy

